

# PARTICIPATION CITOYENNE



Le dispositif de « Participation citoyenne » est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres.

## EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des habitants. Des référents de quartiers bénévoles signalent des comportements et des événements suspects ou inhabituels dans les habitations ou sur la voie publique de leur quartier afin de renseigner rapidement les forces de sécurité.

## QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF?

Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens, en observant des déplacements ou comportements suspects, et ainsi contribuer à faire baisser les actes de cambriolages, actes de délinquances ou agressions. L'idée est de se protéger mutuellement. Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées en cas de besoin.

## LE SCHÉMA D'INTERVENTION

Lorsqu'un bénévole remarque un fait suspect ou sortant de l'ordinaire, il prévient par tout moyen dont il dispose la gendarmerie nationale ou la police municipale. Il communique alors ses les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif de l'individu, voisin ou habitation concernés, coordonnées des témoins etc.... Le rôle des référents de quartier est d'observer et de recueillir des informations ou renseignements. Ils ne se substituent pas aux forces de sécurité.

« Participation citoyenne » permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne pour la sécurité publique et ainsi renforcer le lien social.

Vous pouvez vous inscrire au dispositif «PARTICIPATION CITOYENNE»

- Par mail en précisant votre nom et adresse à: [pm@villesaintflorentsurcher.fr](mailto:pm@villesaintflorentsurcher.fr)
- Par téléphone au 02 48 23 50 10

